

Le présent avis a été supplanté ou remplacé par des directives subséquentes publiées sur le site web de la Cour de justice de l'Ontario. Il s'agit d'une version archivée fournie à titre de référence seulement.

Avis à la profession juridique et au public concernant la transmission par courriel de documents à la Cour de justice de l'Ontario (mis à jour le 14 mai 2020)